

## Chapitre 2 : Le Ban de Cheratte au gré du temps

### Les Ducs de Brabant: 1243 - 1647

Le Pays de Dalhem est donc cédé aux Ducs de Brabant en 1243:

Henri III le Miséricordieux (duc en 1248, décédé en 1261), puis Jean 1er le Victorieux (1251-1294, duc en 1267), achètent plusieurs terres enclavées dans le comté de Dalhem pour 600 marcs, ainsi que des terres voisines (Cerexhe, Olne, Housse et St André en 1274).

En 1283, Jean 1er envahit le Limbourg et séjourne à Charneux. Ses troupes pillent le pays. Le sire de Lontzen attaque le Pays de Dalhem en 1284 et le met à feu et à sang, mais il est vaincu par Renier de Visé à Warsage. Les Brabançons attaquent Herve qui est pillée et détruite.

Après avoir battu le comte de Luxembourg, Jean 1er gagne la bataille de Woeringen , près de Cologne, en 1288 et donne l'entièreté du Duché de Limbourg au Brabant. En 1292, le duc de Brabant est confirmé dans sa possession du Limbourg par l'Empereur d'Allemagne.

Le duc Jean II le Pacifique (1276-1312, duc en 1294), puis le duc Jean III le Triomphant (1295-1355, duc de Brabant et de Limbourg en 1312) administrent les terres devenues brabançonnes.

C'est Jean III qui obtiendra , à Aix la Chapelle, de l'Empereur Charles IV le Privilège de la Bulle d'Or en 1349.

Ce privilège consiste en ce que les habitants ne peuvent être attraités en justice hors des limites du pays, ni être arrêtés ou détenus de quelque manière que ce soit.

Le 4.5.1347, les habitants de Cheratte participent au sac de Milmort, au cours de la guerre entre Argenteau et Liège.

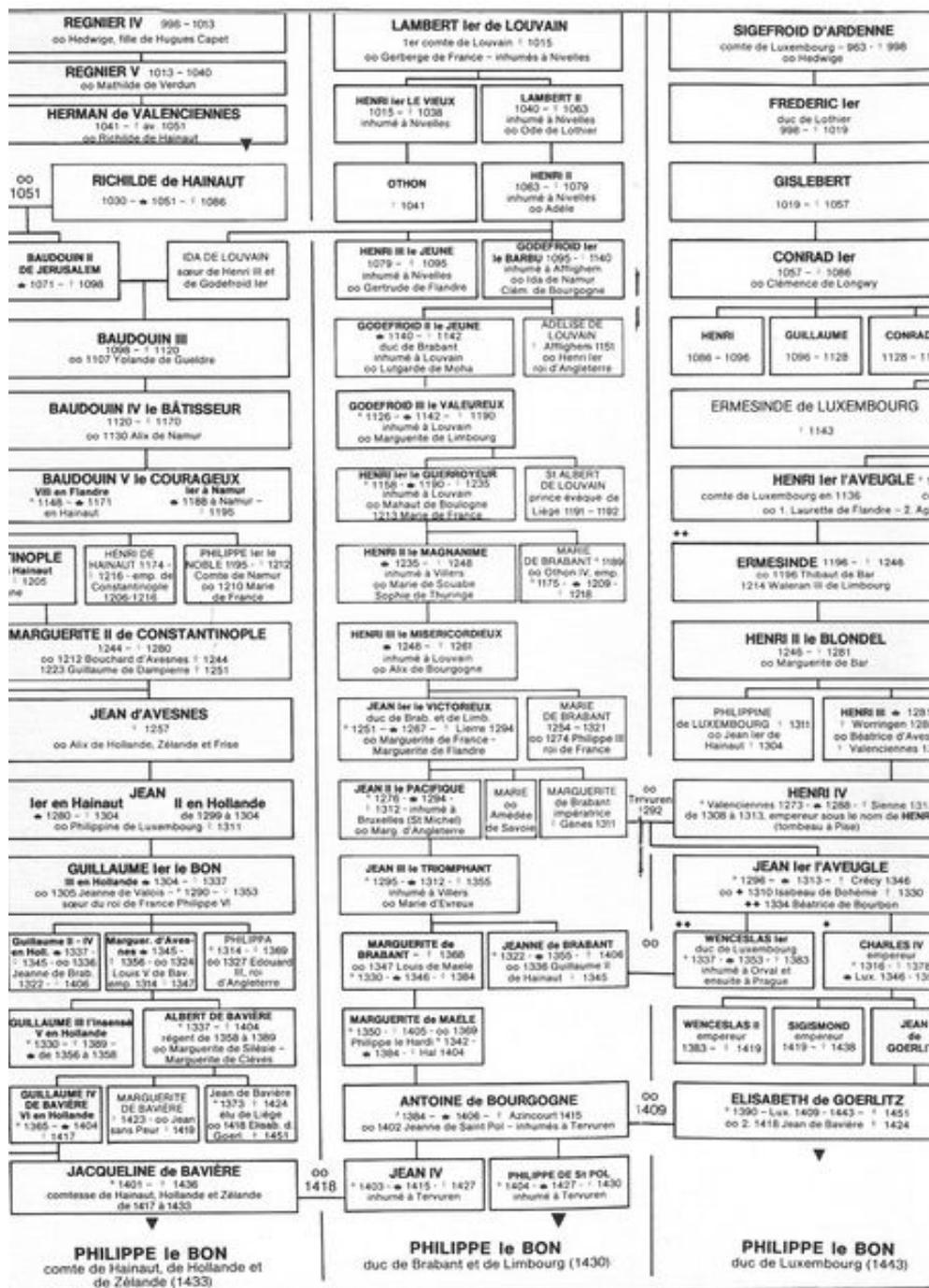
- Le duc Jean III laisse le duché à sa fille Jeanne (1322-1406, duchesse en 1355). Celle-ci épouse, en 1353, Wenceslas de Luxembourg (1337-1383). C'est une longue suite de guerres et de disputes entre le Brabant et les Pays d'Outre Meuse, au cours desquelles d'importants privilèges sont accordés à la ville de Dalhem. Dans le Record des Privilèges de la ville de Dalhem, il est fait mention du moulin banal de Cheratte.

*"Cheratte, comme les autres dépendances brabançonnes, jouit en 1356, d'une ébauche de constitution accordées par les souverains, la "Joyeuse Entrée" (Ceyssens : Bans, Seigneuries...).*

Le 7.12.1376, Jeanne et Wenceslas de Luxembourg engagent la terre de Dalhem et ses dépendances, à Renaud, seigneur de Schoonvorst et de Sichem. Celui-ci donne quittance le 20.5.1377 au duc et à la duchesse, des dettes qu'ils avaient contractées envers son père.

Le 25.11.1378, 24 villages sont incendiés et pillés par les liégeois et les visétois, pendant la guerre entre les Brabançons, les Limbourgeois et les Dalhemois. Seuls Cheratte et Richelle restent debout.

- Le 15.2.1387, l'engagère envers Renaud de Schoonvorst est transférée à Philippe le Hardi, qui rachète la terre de Dalhem en novembre 1393, contre 2000 patars d'or. Thierry de Berg, chatelain de Limbourg, qui a avancé la somme nécessaire, est nommé drossard de Dalhem.



*Dynasties des Comtés de Hainaut, Brabant et Limbourg-Luxembourg du XIIIe au XVe siècle*

Le 19.6.1396, la duchesse Jeanne ,par l'Acte de Compiègne, transfère la seigneurie et la propriété de Dalhem à Philippe le Hardi de Bourgogne, sous condition de désengager les terres engagées suite au paiement de la rançon de Wenceslas après la défaite de Basweiler (1371). Avec Rolduc et Fauquemont (Valkenburg), Dalhem, uni au Limbourg, forme les Pays d'Outre Meuse.

Le 24.6.1396, Thiry de Berg, chatelain de Dalhem (1393-1396), fait adjudication du passage d'eau de Cheratte à Colette le bergeresse, le pontenier Henry y ayant renoncé.

### **Les Ducs de Bourgogne : 1396-1477**

- Philippe le Hardi est donc devenu "propriétaire" et seigneur de l'ancien comté de Dalhem, qui comprend toujours le ban de Cheratte. Il avait épousé Marguerite de Maele, fille du dernier comte des Flandres, Louis de Maele, mort en 1384.

- Antoine de Bourgogne, duc en 1405, abolit le droit de Mainmorte (Havescot) et établit à Bruxelles la Chambre des Comptes. Ce droit de mainmorte mettait le souverain en possession de la totalité des biens de ceux qui décédaient sans héritier mâle direct.

Les lettres d'abolition de ce droit sont rédigées en flamand et datent du 1.10.1413 pour le ban de Cheratte et d'autres.

- Jean IV, fils d'Antoine, duc en 1415, engage le château et la terre de Dalhem à Renier de Berghe, drossard de Dalhem et fils de Thierry, qui jouit de cette engagère de 1418 jusqu'en 1451, année de sa mort.

Il en profite pour saigner les bois du pays, dont 10 bonniers du bois de Cheratte, dit Jonckier. Le bois dit "de Cheratte" était trop jeune pour être coupé.

Il s'empare en outre des droits sur la navigation sur la Meuse et met à Cheratte un gardien, dit "receveur du passage d'eau" auquel il donne une gratification annuelle de 5 setier de solette.

Jean IV meurt sans enfant.

Philippe le Bon, son cousin, duc en 1419, reprend l'engagère et nomme de nouveaux fonctionnaires dont Antoine de Croy et Frédéric de Withem. Celui-ci, capitaine de Charles le Téméraire, participera au sac de Liège avec plusieurs habitants de Cheratte, le 31.8.1465.

En 1465, des bandes liégeoises conduites par Raes de Heers et Baré de Surlet pillent le Limbourg, dépendance du duc de Bourgogne. Herve, Dalhem, Mortier sont pillés et ravagés. Le 19.10.1465, les Bourguignons les défont à Montenaeken.

En 1466, les Visétois s'alliant aux Liégeois, les Bourguignons pillent et brûlent Visé.

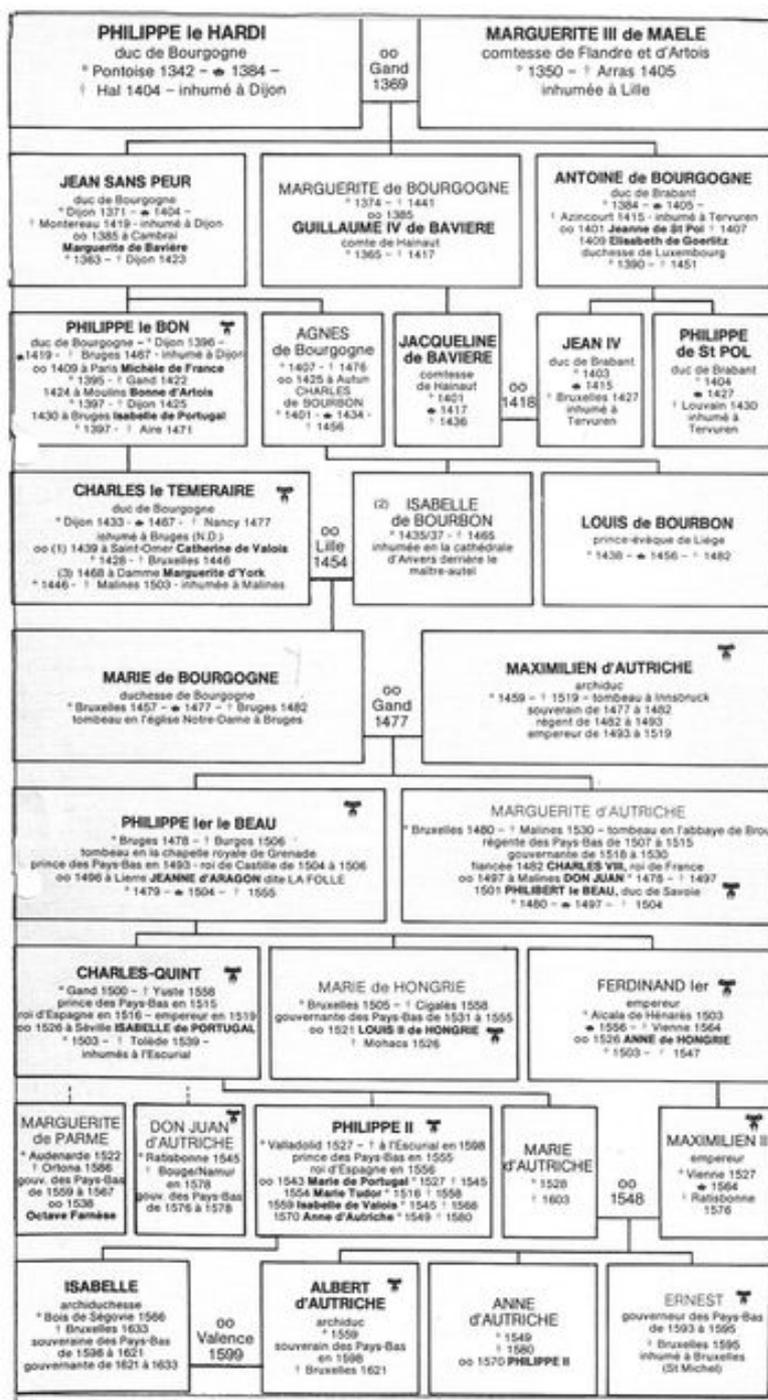
En 1467, les Visétois pillent Berneau, mais doivent se retirer sur la pression des Limbourgeois, et se réfugient dans la tour de l'église de Bombay où 13 d'entre eux sont massacrés .

Le duc Charles bat les insurgés à Brusthem.

D'autres Cherattois avaient participé ,avec les liégeois, au sac et à la destruction du Pays de Dalhem. De ce fait de trahison, ils perdirent tous leurs biens, puis furent admis à composition et payèrent globalement, en deux termes, 200 florins de Rhin.

Un Jean Lefournier, de Cheratte, qui avait voulu gagner Herstal, pour s'engager comme soldat, est puni de 3 florins.

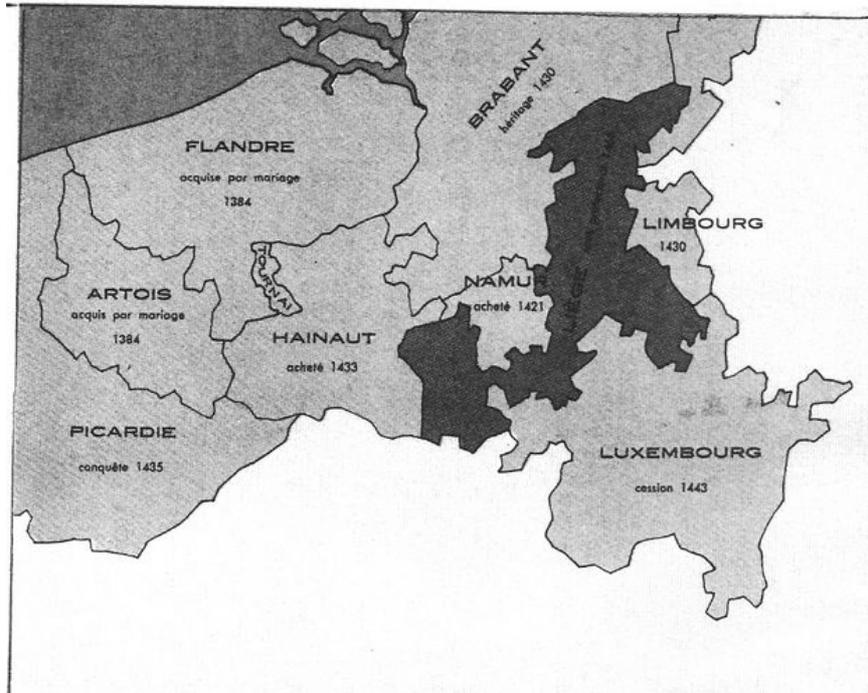
Entre 1460 et 1466 eut lieu le grand procès entre les maîtres des houillères de Cheratte et le seigneur de Dalhem. Cette affaire fut soumise à la Haute Cour d'appel de Fouron.



*Dynasties de Bourgogne , puis des Habsbourg aux Pays Bas Belgique*

- Marie de Bourgogne, duchesse à la mort de son père Charles le Téméraire en 1477, épouse à Gand, Maximilien d'Autriche.

Notre région passe ainsi à la maison des Habsbourg d'Espagne.



*Limites du diocèse de Liège parmi les grandes possessions au XV e siècle*

## Les Habsbourgs d'Espagne : 1477-1713

### Maximilien et Charles Quint

- Maximilien installe la Haute Cour de Justice et le Cour d'Appel de Fouron à Dalhem.

- Sous Charles Quint, les échevins de Cheratte recordent en 1532, les anciens us et coutumes du ban, comme ils les ont trouvé dans un ancien record de 1301.

En 1534, Charles Quint obtient du Pape le droit de lever un impôt sur les biens de l'Eglise, pour financer une croisade. Ce fait deviendra coutumier pour payer les frais de diverses guerres. En 1534, les échevins de Cheratte votent cette taxe.

Entre 1559 et 1569, les délégations des Pays d'Outre Meuse refuseront de laisser les seigneurs empiéter sur leurs droits.



## Dynasties des Habsbourgs aux Pays Bas de Belgique – Maisons d'Espagne et d'Autriche

### Philippe II : les familles d'Argenteau et de Mérode

⇒ Sous Philippe II (1527-1598), des guerres continues contre le Prince d'Orange puis les Provinces Unies de Hollande, occasionnent de grosses dépenses, pour l'entretien des troupes espagnoles qui combattent dans les Pays-Bas. Pour y satisfaire, le gouvernement espagnol de Bruxelles recourt à l'engagère de plusieurs terres, dont le ban de Cheratte.

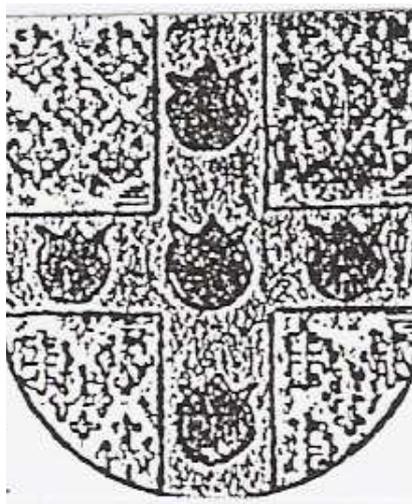
=> Le 10.6.1560, la Cour féodale de Brabant, au nom du gouvernement de Bruxelles, toujours à court d'argent pour l'entretien des troupes espagnoles cantonnées aux Pays-Bas, donne engagère du ban de Cheratte, à Jacques II , seigneur d'Argenteau , pour le compte du roi d'Espagne Philippe II, pour la somme de 5699 florins. Le 20.6.1561, il acquiert, toujours par engagère, la terre de Trembleur, ban voisin de celui de Cheratte.

=> Jacques II d'Argenteau est seigneur d'Argenteau, avoué héréditaire de Richelle (depuis 1537) et seigneur engagiste de Cheratte de 1560 à 1594( jusqu'en 1574 d'après Dujardin) ainsi que de Trembleur de 1561 à 1563.

Il est fils de Renaud V, seigneur d'Argenteau, petit fils de Jean Ier, décédé le 8.12.1530, et de Marie de Trazegnies, décédée le 19.6.1556, dont le mausolée, avec gisants, peut encore se voir à l'église de Hermalle/Argenteau. Le frère de Marie ,Jean de Trazegnies, était général de l'Empereur Charles Quint.

Jacques II porte comme armoiries celles de la maison d'Argenteau :

*“ D'azur à la croix d'or, chargée de cinq coquilles de gueules posées en croix et cantonnée de vingt croisettes recroisetées d'or ”.*



Jacques II , lorsqu'il devint seigneur de Cheratte, confirma dans sa fonction de Mayeur de Cheratte Adrian de Moulandt, qui l'exerçait déjà depuis le 14.10.1548.

Les sept échevins, nommés à vie, prêtèrent serment de fidélité au nouveau seigneur de Cheratte et continuèrent à siéger.

=> Renar Des ou Desse, bâtard d'Argenteau par sa mère Elisabeth, elle-même bâtarde d'Argenteau et fille de Renard, père de Jacques II, fut nommé greffier-secrétaire en remplacement d'Alexis de Viseit, en 1561 , puis échevin de Cheratte, à la mort d'Adrian de Moullant le 30.4.1568.

Il devient le véritable maître de la Cour de Justice.

Ce Renard Des ou Desse abandonnera ses fonctions de secrétaire au profit de Aert de Molingen ,de Dalhem, le 12.1.1571. Il cédera sa place de Mayeur à Jean Hardy en, 1577.

Jacques II , sous l'influence de Renard Des ou Desse ,avait installé les Plaids généraux à Saint Remy, où les archives de Cheratte avaient été transportées. Le local où se tenait les Plaids avait été loué à Jehan Martin le 27.6.1562.

Les habitants introduisirent réclamation et obtinrent gain de cause. Il semble que la Cour siègera à nouveau à Cheratte vers 1574.

Jos.Dejardin (R.H.C.C.) cite cette requête :

*“ Requête au sujet que l'on voulait tenir les plaids à St-Remy , et l'on dit que de coustume ont toujours estez à Cherat, ormis 1560 jusqu'à 1574, avois estez à St-Remy du temps de l'engager à un sgr d'Argenteau ”.*

Cependant, on trouve encore des plaids et des audiences des échevins de Cheratte , à Saint-Remy, du 8.1.1607 au 15.7.1615 ( A.E.L. Cour de Justice de Cheratte, Œuvres et Rôles de Procédures). Dejardin cite aussi les dates de 1621 et 1622.

Le coffre des archives ne réintégrera cependant la tour de l'église de Cheratte qu'en 1622, après les guerres . Sa présence à Saint-Remy est attestée le 15.4.1580 (A.E.L. Cour de Justice n°43, Rôles de Procédures 1578-1580).

=> Jacques II décède fin de l'année 1572, selon Poswick (Histoire de la Seigneurie libre et impériale d'Argenteau Bruxelles 1905). On le trouve le 30 octobre 1572, jour où il nomme Jean Hardy échevin de Cheratte (A.E.L. Cour de Justice de Cheratte, n°42, Rôles de procédures 1570-1573). Ce Jean Hardy deviendra, à son tour, Mayeur de Cheratte en 1577.

Il avait épousé Catherine Maillet, dont il est veuf et épouse Engelberge de Jauche de Mastaing, en secondes noces. Elle est fille de Adrien, seigneur de Grobbendonck et d'Agnès de Cuingheim. Elle décède en 1587.

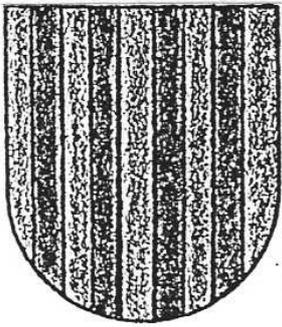
De ce second mariage viennent 6 enfants :

- Renaud, mort enfant
- Florent, décédé sans enfant le 24.2.1581. Il hérite de la seigneurie d'Argenteau de 1572 à 1581. Il avait épousé Anne de Barbançon.
- Françoise
- Anne, décédée le 13.3.1603, religieuse puis abbesse de Vivegnis  
Jean II d'Argenteau, seigneur de Fontaine, hérite de son frère Florent la seigneurie d'Argenteau en 1581.  
Il épouse Marie de Hamalle et meurt sans enfant le 11.8.1590. Il lègue tous ses biens à sa nièce Ursule Scheiffart de Mérode , par testament du 4.1.1588. On possède de lui des médailles de bronze et d'or (Jehan II).

=> Catherine, à qui devait revenir la seigneurie de Cheratte. Dame de Cheratte et de Trembleur, elle épouse , en 1563, Herman Scheiffart de Mérode, seigneur de Bornheim et Borgharen, près de Maestricht, fils d'Ulrich de Hornheim et de Ursule de Hompesch-Bolheim.

La famille de Merode porte comme armoiries :

“ *D’or à quatre pals de gueules* ”.



L.Linotte (H.A.B.C.) nous parle de ce mariage :

“ *Comme dot de mariage, son père lui avait promis une somme de 10.000 florins Carolus. Par traité réalisé à la Cour de Hermalle, le 30.4.1565, il fut stipulé que les deux époux recevront les seigneuries de Cheratte et Trembleur qui appartenaient à leur père et beau-père, par engagère du roi, et qui montaient ensemble à la somme de 8561 florins 6 patars. Le reste, à savoir 1348 florins 14 patars, sera fourni par la part des biens qui reviennent à la susdite demoiselle Catherine d’Argenteau, de la succession de feu Mademoiselle Englebertine de Mastaing, sa mère* ”. (A.E.L. Cour de Justice de Cheratte n°3, Œuvres 1561-1574).

“ *Demoiselle Catherine était donc appelée, à la mort de son père, à succéder dans la seigneurie de Cheratte. Mais elle mourut avant lui, le 29.3.1570, laissant deux enfants en bas-âge. Dès janvier 1573, son mari, Herman Scheiffart de Merode, intervient comme seigneur de Cheratte, en sa qualité de mambour et tuteur des deux orphelins.* ”

=> En 1567 (campagne de Wittem), le Prince d’Orange cause de très grands dégâts à nos contrées. Pendant trois ans, les Pays d’Outre Meuse sont parcourus, incendiés, pillés et occupés par les hollandais, jusqu’en 1569, année où Alexandre Farnèse reprend Limbourg et Maestricht.

=> Catherine meurt le 29.3.1570. C’est son époux qui devient seigneur de Cheratte. Il relève l’engagère le 3.6.1573 devant la Cour féodale de Brabant.

Les habitants de Cheratte profitent du changement de seigneur, pour tenter de faire ramener la Cour de Justice, de Saint-Remy vers Cheratte (A.E.L. Cour de Justice de Cheratte n°42, Rôles de procédures 1570-1573, f°1073). Il semble qu’ils y parvinrent assez rapidement.

Herman de Scheiffart de Mérode, ne fut pas souvent à Cheratte, pris par de nombreuses campagnes militaires. C’est son beau-frère, Florent, seigneur d’Argenteau qui le remplaça, à de nombreuses reprises, dans les actes de gouvernement à Cheratte.

En 1571, une aide de 12.000 florins de Rhin est votée par les états de Dalhem: Cheratte en paie 202 florins 3/4st.

=> Le 4.4.1575, décès de dame Jeanne de Cheratte .

L'épithaphier de l'Abbaye de Vivegnis (Louis Baron de Crassier Liège 1910 p.17) cite :

*“ Ci-gist dévotte religieuse D. Jehenne de Cheratte, Professe de cette maison, âgée de 67 ans et trespassa le 4<sup>e</sup> jour d'avril l'an 1575. Priez Dieu pour son âme ”.*

C'est une période de guerres et d'occupations : des troupes espagnoles et allemandes sont présentes à Cheratte en 1582, 1583 et 1584.

Herman de Scheiffart de Mérode meurt au château d'Argenteau le 17.12.1592. Son dernier acte seigneurial est d'accepter la démission, comme échevin, de Guilho de Barchon, vu son grand âge. Son fils, Guillaume, est déjà décédé le 26.1.1589.

=> Ursule Scheiffert ou Schieffart de Mérode, son seul enfant restant, Dame d'Argenteau, de Borgharen et de Cheratte, fait relief le 19.1.1591.

Elle a hérité, de son oncle Jean d'Argenteau, la seigneurie d'Argenteau en 1590.

Elle épouse Jean-Philippe de Mérode, baron de Houffalise et marquis de Trelon et de Beaucarmée, en la chapelle du château d'Argenteau le 18.7.1589.

Ils nomment échevin de Cheratte ,le 5.3.1593, Alexys de Housse, ancien sergent.

Le greffier, Martin de la Saulx, qui habitait Saint Remy, est enlevé de nuit, le 2.5.1595, par des soldats hollandais de la garnison de Breda et reste prisonnier dix mois.

Jean Philippe de Merode meurt le 5.2.1597 à Argenteau.

En secondes noces, Ursule épouse Jean Schellart d'Obbendorff, baron de Denwert ,le 4.8.1602. Celui-ci devient donc seigneur de Cheratte en 1597 jusqu'en 1608.

Ils nomment échevin de Cheratte Wilhelm de Saint Remy, le 21.4.1606.

=> L'engagère sur Cheratte sera remboursée , par le Fisc royal, à la maison d'Argenteau, qui perdra ainsi tout pouvoir sur Cheratte.

Relation en est faite “ au Jour des Roys à Cheratte ” le 11.1.1608. (A.E.L. Cour de Justice de Cheratte n°7, Œuvres 1603-1608).

Jean Schellart décède le 16.4.1619.

Ursule décèdera le 16.1.1622.

Son fils, Albert de Mérode vendra la seigneurie d'Argenteau le 7.11.1671 à Léon Alexandre van den Hove, capitaine au service de l'Espagne, contre la somme de 200.000 florins, qui agissait pour le compte de Louis Antoine de Claris, comte de Clermont.

Le château d'Argenteau sera détruit par les armées françaises le 5.6.1674.

## La famille Pirouille

=> Le 12.7.1601, un édit accorde à Cheratte une Haute Cour de Justice, composée d'un mayeur, de 7 échevins, d'un greffier, de 2 bourgmestres et de 2 à 3 sergents.

En 1608, Cheratte fait à nouveau partie du domaine royal, après le rachat de l'engagère par le Fisc, à la famille d'Argenteau.

=> L.Linotte (H.A.B.C.) cite deux actes (A.E.L. Cour de Justice de Cheratte n°7, Œuvres 1603-1608) :

*“ Le 11.1.1608, les eschevins de ceste court suivant la charge donnée a Martin de la Saulx ont fait le serment de fidelite a leurs Altesses Smes ducs de Brabant et a Messeignurs de la Chambre des Comptes ”.*

*“ La les plaix generaulx ont este embannes de la part de leurs Altesses Smes ducques de Brabant et de Messeigneurs de la Chambre des Comptes de leurs Altesses en Brabant ”.*

=> Martin de la Saulx, habitant Saint-Remy, était greffier en 1595 de la Cour de Justice de Cheratte, où son fils Hubert était clerc .

On le trouve ensuite comme mayeur de Cheratte le 28.3.1608 où il accepte Jean Grigoire comme sergent.

De son propre chef, il fait tenir obligatoirement les Plaids généraux et séances de la Cour de Justice à Saint Remy , avec l'appui de son fils, Hubert, nommé greffier de la cour de Cheratte en avril 1606.

Il voulut nommer son autre fils Martin comme son successeur au mayorat, le 9.1.1615, au cours de sa maladie. A sa mort, cependant, ce n'est pas celui-ci qui fut choisi comme mayeur, mais un autre échevin, François Pirouille.

=> En mars 1615, c'est un homme, dont la famille est originaire de Limbourg, mais qui est né au centre de Cheratte, qui devient mayeur de cette Cour de Justice, et qui va devenir, par là, lui et sa famille, le véritable "maître" de Cheratte pendant près d'un demi siècle.

Echevin de la Cour de Justice de Cheratte (cité déjà en 1578), il abandonne cette fonction le 15.6.1590, parce que, comme clerc et marlier de l'église de Cheratte, il estime *“ n'estant convenable pour l'entretien de sa tonsure clericale s'entremesler a juger de sang ”*, ce qui est accepté par le seigneur de Cheratte, Herman Scheffardt de Merode, le 16.11.1590.

Jos. Dejardin (R.H.C.C.) dit de François Pirouille :

*“ En 1615, quoique l'engagère fut terminée depuis longtemps, on voulut continuer à faire tenir les plaids dans ce hameau (de Saint Remy) ; le mayeur, François Pirouille, convoqua la cour à Cheratte, mais aucun échevin n'y vint. ”*

=> La première semaine de juillet 1615, François Pirouille va tenter de démettre Hubert de la Saulx , de sa qualité de greffier de la Cour de Justice de Cheratte. Il impose Molingen junior à sa place, en s'appuyant sur le Gouverneur Comte de Sainte-Adelgonde, gouverneur de la Province de Limbourg.



*Pierre tombale de François Pirouille (1637) Eglise de Richelle*

Jos. Dejardin (R.H.C.C.) poursuit :

*“ Le 22.10.1615, le Comte de St Adelgonde, gouverneur du Limbourg, faisant droit aux réclamations qui lui furent adressées à ce sujet, ordonna “ d’y tenir les plaids et de réintégrer les coffres, registres et documents de la justice, en l’église de Cheratte “ ”.*

Le 8.7.1621, Robert de Draeck, drossard de Dalhem, nomme Martin de la Saulx comme échevin de Cheratte, lui qui était jusqu’alors resté Receveur des domaines pour Cheratte.

=> Pirouille parvient enfin à faire revenir à Cheratte la Cour de Justice des échevins, qui restera désormais à Cheratte jusqu’à la fin de l’Ancien Régime.

=> François Pirouille, fils de François Pirouille, est cité comme mayeur (praetor) de Cheratte dans un acte du 2.12.1615 (baptême à Cheratte de Toussaint Bricqs le Jupsin , dont il est le parrain).

Il a épousé Catherine, fille de Collard Thomson ou Collar Thomas, échevin de Wandre, riche propriétaire et exploitant de mines . Catherine sera 21 fois marraine d'enfants de Cheratte. A partir d'un acte du 19.11.1616, elle est citée comme "praetorissa" ou "mayeuresse".

Il abandonne, au profit de son fils Jacques, la fonction de Mayeur le 20 mai 1622.

Il poursuit ses fonctions de “ Marlier ” de l’église de Cheratte, qu’il exerce depuis au moins 1578.

François décède le 21.2.1637. Il est enterré à Richelle, paroisse où un de ses fils, Nicolas, est curé à cette époque.

#### « Un Mayeur de Cheratte enterré à Richelle »

Lors des transformations de l’église de Richelle, vers 1960, on découvrit quatre pierres tombales sous le plancher. Le curé de Richelle, l’abbé Mockels, sur les conseils de Mgr van Zuylen, les fit insérer dans les murs intérieurs de la tour de l’église.

L’une d’elles, peut-être la plus belle, est celle d’un Mayeur de Cheratte, François Pirouille. Elle est placée dans le mur droit de la tour.

Cette pierre tombale de François Pirouille est très bien conservée. Elle montre deux parties de 73cm de haut sur 70cm de large, séparée par une bande de 15cm de haut, celle-ci sans inscription ni dessin.

La moitié supérieure de la pierre comporte les armes de François Pirouille. Un haume avec lambrequins, surmonté de trois fers de bêche (h.36cm), coiffe un écu (33 X 30cm) divisé par une fasce horizontale (4cm), montrant dans la moitié supérieure un agneau pascal tenant une bannière, et dans la partie inférieure les trois fers de bêche.

En héraldique : « coupé à la bande d’or, en chef de gueules, à un agneau pascal passant, tenant la bannière de la croix, et en pointe de sinople à trois pelles d’argent ».

La moitié inférieure, entourée d’un joli encadrement de 6cm de large, comporte un cadre reprenant les noms et titres du défunt et la date du décès. On peut y lire :

«Cy gist Honble Francoy Pirouille de son vivant Mayeur natif de Cheratte Trepasse le 21 de febvrier 1637 de son aage le 88 . Priez pour le repos de son ame. » . (Les derniers mots sont difficilement lisibles).

La famille Pirouille est citée à Cheratte le 22.1.1507, dans un acte de propriété sur le « preit de belfroid que tient Pirouille fils Thirion de Cherat », pré sur lequel sera construit le château de Cheratte , par Gilles de Sarolea.

Le fils de Thirion, François, aura un fils, lui aussi prénommé François, né à Cheratte en 1549.

Pourquoi François Pirouille fut-il enterré à Richelle à sa mort en 1637 ? Comme Mayeur de Cheratte et clerc marlier de l’église de Cheratte, il aurait dû être enterré dans son église, auprès de sa fille Marie. Non.

Nous ne pouvons qu’émettre des hypothèses. Le curé de Cheratte à l’époque était absent, ayant fui les guerres et l’épidémie de peste qui avait fait plus de trente morts sur les trois dernières années à Cheratte. Le curé absent, les registres de baptêmes, mariages et décès ne portent presque aucune inscription entre 1635 et 1640. L’église était en mauvais état. Déjà frappée par la foudre en 1634 , elle sera détruite en partie par un incendie en 1639.

On peut penser que les enfants de François Pirouille, à sa mort, ont préféré enterrer leur père à Richelle, où un d’entre eux, Nicolas, était curé .

Voilà pourquoi , aujourd’hui, on peut admirer la superbe pierre tombale de cet homme important, dans le mur de la tour de l’église de Richelle.

*Article sur la pierre tombale de François Pirouille*

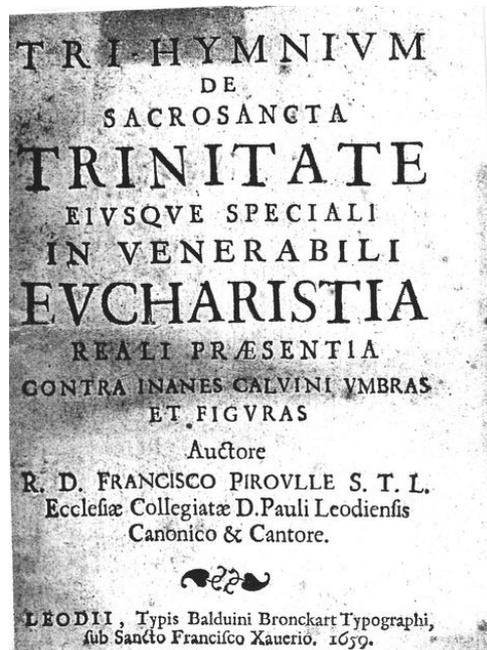
=> François Pirouille et son épouse Catherine ont au moins 6 enfants , dont les trois filles apporteront à la famille des alliances solides avec de grandes familles :

- Catherine épouse en 1614 Jean Collet Banneux , gros propriétaire à Cheratte
- Marie épouse Michel Rhenott , lui aussi exploitant de mines à Wandre et Cheratte, dont la famille est mêlée à la vie sociale et politique de Wandre. Décédée le 5.3.1623, elle est enterrée dans l'église de Cheratte, devant l'autel de St Nicolas.
- Le mariage de la troisième fille, Anne, rattache cette famille à celle des Sarolea puisqu'elle épouse Pierre fils de Nicolas.

Quant aux trois garçons , ils suivent chacun des chemins brillants :

- Dom François ou France Pirouille , né à Limbourg, obtient une licence en théologie et devient professeur, puis Président du Séminaire de la Chaîne de Liège, chantre et chanoine de l'église St Paul de Liège. Il écrit de nombreux ouvrages traitant divers sujets religieux. C'est lui qui composera et prononcera l'oraison funèbre de l'Archiduchesse Isabelle le 11.1.1634.

Ses armoiries sont visibles sur un de ses ouvrages dédié à Guillaume Natalis, abbé de St Laurent : ” *Dissertatio hymmodica quadri partita de venerabili Eucharistia qua sacrificium est, auctore R.P. Francisco Pirouille, sacrae theologiae licentiato, insignis ecclesiae collegiatae sancti Pauli Leod., cantore, pridem Lovanii philosophiae primario, novissime Leodii seminarii S.C. sedecennium praeside simulque sacrae theologiae ibidem professore : Liège , vid. Bald. Bronckart, 1665 “ .*



Il meurt le 6.7.1663 et est enterré, selon le vœu exprimé dans son testament dans l'église de Cheratte, face à l'autel de St Nicolas.

- Jacques Pirouille épouse Marie Raes, fille de Gérard Raes, échevin de Clermont sur Berwinne, et devient, suite à la démission de son père le 20.5.1622, mayor de Cheratte. Il est cité dans un acte du 16.11.1622 ( baptême à Cheratte de Colin de Sarolea). Il restera mayor bien après l'engagère de Cheratte à la famille des Sarolea : il est encore cité dans plusieurs actes jusqu'au 22.1.1655 (baptême à Cheratte de Jacques Hanusse). Il décède le 8.1.1656 . Son acte de décès porte la mention suivante : "mayeur des habitants de notre église et premier magistrat du lieu de Cheratte". Il a été 25 fois parrain d'enfants de Cheratte. Marie Raes décède à Cheratte le 3.10.1673.

- Dom Nicolas Pirouille est cité comme curé de St Firmin à Richelle (baptême à Cheratte de Marie Pirouille le 26.8.1629), où il fut curé de 1625 à 1640, puis comme curé de Cheratte à partir de 1640. Il décède le 1.2.1654.

- D'autres membres de la famille Pirouille, à cette époque, sont aussi apparentés à d'importantes familles de Cheratte :

Marie Pirouille, épouse le 12.7.1625, Bertrand de Ponthon, marlier de Cheratte , qui sera le père du futur curé de Cheratte Théodore Bertrandi Morea.

Olivier Pirouille est parrain de Pierre de Pireux (13.7.1629).

Elisabeth Pirouille est marraine de Noël de Chaisneux (25.12.1655).

-) Jacques Pirouille et Marie Raes ont eu au moins 8 enfants.

- L'ainée, Catherine, baptisée à Cheratte le 28.7.1624, épousera Gilles de Sarolea, premier seigneur de Cheratte et deviendra "Dame de Cheratte" puis "Seigneur temporel de Cheratte". Elle sera marraine de près de 40 enfants baptisés à Cheratte, entre 1631 et 1661. Elle décèdera le 9.2.1696.

- Gérard Pirouille, né à Cheratte le 9.2.1627, succède à son père Jacques, comme mayor de Cheratte . Il est cité pour la première fois dans un acte du jour de Pentecôte 1644 (confirmation à Cheratte de Collin Crahay). Il est toujours cité comme mayor en 1661. Epoux de Marie Hauzeur, il décède le 3.7.1681.

Ils ont au moins trois enfants : Marie Catherine, Françoise et Paul, qui deviendra abbé de Val Dieu.



*Armes des Piroulle*

- Marie Piroulle, née à Cheratte le 26.8.1629, épouse Gilles Crahea, échevin de la Cour de Herstal et greffier de Cheratte.

- Les autres enfants, Angèle, François, Françoise, Jacques et Jean , tissent des liens étroits avec des familles puissantes et riches de la région, tels les Sarolea, les Rouvroy, seigneurs de Wandre , le gouverneur du fort de Navaigne, la famille de Mathieu de Borre, échevin de Herstal ...

⇒ Dom Paul Piroulle , fils de Gérard et de Marie Hauzeur, né à Cheratte en 1646, fait profession religieuse à l'âge de 25 ans et est ordonné prêtre en 1672. Il est moine au Val Dieu.

Les troubles, qui sévissent dans la région à cette époque, le forcent à gagner la France avec d'autres moines du Val Dieu, dont Robert de Sarolea. Ils y restent jusqu'en 1678, dans différentes abbayes de leur ordre, puis rentrent à Val Dieu.

Il sera le 36<sup>e</sup> abbé de Valdieu du 18.12.1697 à sa mort le 25.1.1711.

Il sera à la base de diverses restaurations et de l'agrandissement de l'abbaye .

Période de paix où de nombreux novices viennent augmenter considérablement le nombre de religieux à l'abbaye.

On peut encore y voir ses armoiries au centre du plafond de la grande salle à manger qu'il avait fait restaurer, ainsi que son portrait. Sa devise y figure : “ *Labore et Patientia* ”.

Ses armes sont : “ *coupé à la bande d'or, en chef de gueules, à un agneau pascal passant, tenant la bannière de la croix ; et en pointe de sinople à trois pelles sans manche, d'argent.* ”

Il avait acquis, en 1707, pour son abbaye, une quatrième cloche, qui se trouve maintenant à Hoelset et qui porte ses armes ainsi que les prénoms : “ Jean, Paul, Bernard, Gérard “ et la date de 1707.

Son billet mortuaire porte la mention suivante : “ *à juste titre on peut l'appeler le restaurateur du Val Dieu, aussi bien au point de vue spirituel que temporel* ”.

Il meurt à 66 ans, après 40 ans de prêtrise et 41 ans de vie religieuse. Il a été sous prieur pendant sept ans et abbé pendant 14 ans.

Sa pierre tombale armoriée se voit encore dans la salle du chapitre ; c'est une vaste dalle portant une inscription latine :

*“ Ici repose le révérend et éclairé seigneur Paul Pirouille, abbé de cette maison ; il mourut le 25.1.1711.. ”*

=> Cette famille Pirouille, par la position et les fonctions exercées par ses membres, par ses nombreuses alliances de parentés avec les plus importantes familles de l'endroit, tiendra donc, à Cheratte, un rôle déterminant dans l'histoire locale pendant la première moitié du 17e siècle, et bien au-delà.

On peut dire que, si la famille des Sarolea a pu accéder à la seigneurie de Cheratte, elle le doit aussi certainement aux liens étroits qui l'unissaient à la famille Pirouille. Ce n'est pas un hasard si Catherine Pirouille a été l'épouse du premier seigneur de Cheratte, Gilles de Sarolea.

=> Les Archiducs Albert et Isabelle publient en 1611 un édit concernant l'entretien et les réparations des églises, qui diffère assez bien des records anciens: cet édit restera d'application jusqu'à la fin du XVIIIe siècle au Pays de Dalhem.

=> En 1624, Cheratte compte seulement 300 communicants, contre 250 à Dalhem, 800 à Saint Remy et 300 à Warsage.

=> Les Archiducs continuent la guerre contre les hollandais et engagent de plus en plus de terres.

En 1632, les Etats Généraux ont pris le contrôle d'une grande partie du Duché de Limbourg et des villes du Pays d'Outre Meuse. Philippe IV , roi d'Espagne est obligé de poursuivre la guerre pour récupérer ces territoires.

Cette guerre, très coûteuse, l'entraîne de nouveau à mettre , parmi d'autres terres, Cheratte en engagère.

On assiste à un dépeçage des terres des Duchés de Brabant et des Pays d'Outre Meuse.

Maestricht tombe aux mains des hollandais en 1632.

=> Le registre des décès de Cheratte nous indique que cette campagne de Maestricht amena une terrible épidémie de peste dans notre région, entre les années 1632 et 1635 . Il y eut plusieurs morts à Cheratte de ce fait.

*“ qui Traiecti pestilentia obiit (26.10.1632)  
ex fluxii sanguinis (24.9.1634 et 21.11.1634)  
ex profluvio sanguinis (19.10.1634)  
in peste in Navaigne (24.10.1634)  
moriuntur peste : une mère et ses trois enfants (31.1.1635)  
peste moritur (père 16.9.1635) eodem morbo moritur (mère et trois enfants 30.9.1635)  
peste moritur (mère et quatre enfants 7.10.1635)  
dicenteria morte moritur (2.11.1635) “*

Dalhem est pris et détruit en 1633-34, repris en 1644 et en 1648. Le 17.1.1648, le château de Dalhem saute.

=> Plusieurs cherattois sont morts , comme soldats ou victimes de la guerre, dans ces batailles.

Le registre des décès nous les mentionne :

*“ in bello occubitur (18.3.1623)  
militia regis Hispanis obiit (16.9.1624)  
militia duc francisco a Souisa (14.9.1625)  
qui in bello Almanico ceciderunt Fernandine imperatore (25 et 26.9.1628)  
qui militant sub rege hispanis (15.4.1630)  
qui sub Ferdinando imperatore milavit (16.4.1630)  
occisus a militibus (5.11.1634)  
in soldate au service de la maieste catholique (30.12.1641)  
qui obiit sub vexilis regis Hispaniorum (14.11.1657)  
obiit sub vexilis regis Hispanorum in civitate Hesdin ”*

Le 30.1.1648, le traité de Munster est signé, et prévoit, en son article 2, que les trois Pays d'Outre Meuse restent dans l'état d'occupation actuel, jusqu'à ce qu'une chambre bi-partite juge à leur sujet.